

L'AVIS DE NOTRE AVOCAT

Recrudescence de la fraude en ligne en 2009

Le rapport d'activité 2009 de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement a été rendu public le 13 juillet dernier. Ce rapport, structuré en quatre parties distinctes, comporte notamment une synthèse des statistiques de fraude par carte de paiement, établie en fonction de données recueillies auprès des banques et des commerçants, complétée par les statistiques de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad). Il ressort du bilan 2009 que le taux de fraude sur les paiements à distance est en hausse en 2009 (0,263 %) pour un montant de 82,2 millions d'euros (0,2528% en 2008 pour un montant de 67,2 millions d'euros). Les paiements à distance comptent

Chaque semaine, M^e Alain Bensoussan, avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste en droit de l'informatique, vous informe de vos droits.



désormais pour 57 % du montant de la fraude, ne représentant que 7 % de la valeur des transactions nationales. Les secteurs voyage et transport, commerce et services aux particuliers représentent 55 % de la fraude, certains secteurs, très exposés comme les produits techniques et culturels et les jeux en ligne entre autres, ne représentent paradoxalement qu'une faible proportion des paiements frauduleux. L'Observatoire préconise de généraliser à terme l'authentification du porteur pour tout acte de paiement, ainsi que le déploiement de dispositifs d'authentification renforcée afin d'endiguer l'augmentation de la fraude sur les paiements à distance. La fraude est principalement liée à l'usurpation de numéros de cartes en vue de leur utilisation en ligne (55,1 % en 2009 contre 51,3 % en 2008). Rappelons qu'il convient d'éviter de faire des transactions sur des sites marchands non sécurisés. Les sites sécurisés sont facilement reconnaissables à l'adresse des pages qui figure dans la Barre d'adresse du navigateur (« https » : le « s » signifiant sécurisé).